



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Siège Social : 5 Rue Maurice Grandcoing

94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

« Ce rapport contient 21 pages »

Commissaire aux Comptes

SAS BR AUDIT



FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT
Siège Social : 5 Rue Maurice Grandcoing
94200 IVRY SUR SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Sportive des ASPTT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément particulier à porter à votre connaissance. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 20 mai 2021

**Pour la SAS BR AUDIT,
Représentée par**


Fabien MERET
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	938 812	938 431	381	67 821
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	942 760	418 514	524 246	547 680
Installations techniques, matériel et outillage	36 588	26 530	10 059	14 170
Autres immobilisations corporelles	139 461	99 137	40 325	39 167
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 552 132	27 691	2 524 441	2 552 132
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	897 756	495 000	402 756	443 659
Autres immobilisations financières	1 740		1 740	1 740
Total I	5 509 250	2 005 301	3 503 949	3 666 370
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 697		9 697	10 092
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	162 327	18 104	144 223	31 435
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	590 268		590 268	689 603
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 883 401		1 883 401	1 405 986
Charges constatées d'avance	288 905		288 905	296 488
Total II	4 434 599	18 104	4 416 495	3 933 603
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 943 849	2 023 405	7 920 444	7 599 973

Bilan passif

FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	98 500	98 500
Première situation nette établie	98 500	98 500
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation	262 362	262 362
Réserves	5 602 681	5 602 681
Réserves statutaires ou contractuelles	5 602 681	5 602 681
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-568 097	-574 171
Excédent ou déficit de l'exercice	7 415	6 074
Situation nette (sous-total)	5 402 861	5 395 446
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	301 403	388 609
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	5 704 264	5 784 055
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	151 800	517 500
Total II	151 800	517 500
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		33 875
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 376	62 385
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	216 236	159 278
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 135 479	433 094
Produits constatés d'avance	483 289	609 786
Total IV	2 064 380	1 298 418
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 920 444	7 599 973

Compte de résultat

FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 367 453	1 437 380
Ventes de biens et de services	268 583	405 488
Ventes de biens	10 344	16 162
Ventes de prestations services	258 238	389 327
Produits de tiers financeurs	1 894 993	1 957 170
Concours publics et subventions d'exploitation	1 869 993	1 957 170
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	25 000	
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	5 770	541
Utilisation des fonds dédiés	517 500	996 130
Autres produits	32 780	21 584
Total I	4 087 079	4 818 293
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 076	24 633
Variations de stock	395	-6 997
Autres achats et charges externes	1 449 797	1 846 975
Aides financières	1 410 342	1 452 435
Impôts, taxes et versements assimilés	73 160	63 455
Salaires et traitements	732 154	620 997
Charges sociales	139 673	187 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	126 012	173 142
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	151 800	517 500
Autres charges	5 355	4 842
Total II	4 094 763	4 884 882
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 684	-66 588
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	11 166	5 655
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	10 000	
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	21 166	5 655
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	77 691	205 000
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	77 691	205 000
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-56 525	-199 345
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-64 209	-265 933

Compte de résultat

FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 882	167 908
Sur opérations en capital	1	2
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	87 206	111 506
Total V	113 089	279 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	41 465	7 408
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	41 465	7 408
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	71 624	272 007
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 221 334	5 103 364
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	4 213 919	5 097 290
EXCEDENT OU DEFICIT	7 415	6 074
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 921 451	1 645 699
Bénévolat	83 600	
TOTAL	2 005 051	1 645 699
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	1 921 451	1 645 699
Personnel bénévole	83 600	
TOTAL	2 005 051	1 645 699

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 présente un total de **7 920 443.84 €**.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un **excédent** de **7 415.17 €**.

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 29 mai 2021 par le Comité Directeur.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fédération Sportive des ASPTT est une fédération agréée multisport qui fonde son action sur le regroupement de l'ensemble des clubs ASPTT de France métropolitaine et des régions et collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie.

L'association a, entre autres, pour objet de promouvoir et de favoriser la pratique des activités physiques et sportives dans les associations, de valoriser la pratique du sport pour la santé ainsi que la promotion des valeurs éducatives attachées à sa pratique en général, de permettre l'organisation de manifestation sportive entres associations, de mettre en œuvre des actions de formation sportive et administrative, de permettre à tous, l'accès à la pratique des activités physiques et sportives.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité Directeur composé de 24 membres. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujet qui leurs sont dédiés (commission médicale, commission disciplinaire...).

Les ressources de la Fédération proviennent notamment des affiliations et adhésions des membres à la Fédération, des subventions étatiques ou provenant de La Poste, des formations et autres services rendus aux membres de l'association.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2004-12 au titre des



règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature. Le Plan comptable à usage des ASPTT élaboré par la Fédération Sportive des ASPTT s'inspire de cette réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels externes et les coûts afférents développement informatique de la Fédération. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Constructions	L	20 à 40 ans
Matériels et outillages	L	3 à 5 ans
Agencements	L	6 à 15 ans
Matériels de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	5 à 10 ans
Matériel sportif et d'animation	L	5 à 10 ans

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- ✦ de titres de participation :
 - ✓ SASU DOMAINE DES BLACHAS à hauteur de 1 993 132 € ayant fait l'objet d'un apport partiel d'actif en 2015. Compte tenu de l'estimation du patrimoine immobilier, des indicateurs 2020 positifs et des perspectives d'avenir, aucune dépréciation n'a été constatée.
 - ✓ SAS KIDISPORT PARC à hauteur de 54 000 €. Compte tenu des indicateurs 2020, une dépréciation à hauteur de 27 691 € a été constatée, soit la part des capitaux propres appartenant à la Fédération.
 - ✓ SASCIC APPLICATIONS WEB pour ASSOCIATIONS à hauteur de 5 000 €. Souscription en 2019.

- ✦ de prêts et d'avances de trésorerie à la SASU DOMAINE DES BLACHAS pour 500 000 € et à des ASPTT pour un solde dû au 31/12/2020 de 897 756.60 € dont une partie est provisionnée pour dépréciation à hauteur de 495 000 €.

4) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée pour tenir compte des stocks anciens, obsolètes ou dont la rotation est très lente. Un calcul est effectué article par article.

5) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Fonds propres

Ils sont constitués des fonds pour projets associatifs, des fonds propres, du report à nouveau et de subventions d'équipement.

	Affectation du résultat				A la clôture
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	
Fonds sans droit de reprise	98 500,00 €				98 500,00 €
Primes d'apports SASU	262 362,03 €				262 362,03 €
Réserves statutaires	5 602 680,92 €				5 602 680,92 €
Report à nouveau	-574 171,16 €	6 074,33 €			-568 096,83 €
Excédent N-1	6 074,33 €	-6 074,33 €			0,00 €
Sous-total	5 395 446,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 395 446,12 €
Excédent N					7 415,17 €
Subvention d'investissement	711 124,35 €			409 721,42 €	301 402,93 €
Total fonds propres					5 704 264,22 €

7) Subventions et fonds dédiés

Les subventions et fonds dédiés sont utilisés conformément à leur objet et à leur convention. Les fonds non encore utilisés au 31/12/2020 font l'objet de fonds dédiés et seront consommés sur les exercices suivants.

Fonds dédiés	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Fondation Orange autisme	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €
ANS Solidarité Omnisports	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
Aide Investiss. Sportif	120 000,00 €	72 300,00 €	120 000,00 €	72 300,00 €
Projet J'Mactiv	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €	0,00 €
Projet LP	29 500,00 €	29 500,00 €	29 500,00 €	29 500,00 €
Projet 125 ans	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total	517 500,00 €	151 800,00 €	517 500,00 €	151 800,00 €

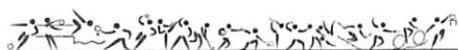
III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Concessions et droits similaires	989 434 €		50 622 €	938 812 €
Total immo. incorporelles	989 434 €	0 €	50 622 €	938 812 €
Constructions	706 644 €			706 644 €
Agencements	227 992 €	13 414 €	5 289 €	236 116 €
Installations techniques	36 588 €			36 588 €
Installations générales	2 872 €			2 872 €
Matériel de transport	5 853 €			5 853 €
Matériel de bureau et informatique	191 449 €	18 771 €	95 266 €	114 954 €
Mobilier	34 541 €		18 758 €	15 783 €
Total immo. corporelles	1 205 939 €	32 185 €	119 314 €	1 118 810 €
Total immo. incorporelles en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Total immo. corporelles en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Titres de participation	2 052 132 €			2 052 132 €
Prêt SASU Blachas	500 000 €			500 000 €
Prêts aux filiales	898 658 €	138 000 €	138 903 €	897 756 €
Dépôts et cautionnements	1 740 €			1 740 €
Total immo. financières	3 452 530 €	138 000 €	138 903 €	3 451 628 €
Total	5 647 903 €	170 185 €	308 839 €	5 509 249 €

2) Etat des amortissements et des provisions pour dépréciation des immobilisations

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Concessions et droits similaires	921 613 €	67 440 €	50 622 €	938 431 €
Total immo. incorporelles	921 613 €	67 440 €	50 622 €	938 431 €
Constructions	259 805 €	22 097 €		281 902 €
Agencements	127 151 €	14 751 €	5 289 €	136 612 €
Installations techniques	22 419 €	4 111 €		26 530 €
Installations générales	1 846 €	287 €		2 133 €
Matériel de transport	5 853 €			5 853 €
Matériel de bureau et informatique	159 948 €	15 718 €	95 266 €	80 399 €
Mobilier	27 901 €	1 608 €	18 758 €	10 751 €
Total immo. corporelles	604 922 €	58 572 €	119 314 €	544 180 €
Total	1 526 535 €	126 012 €	169 936 €	1 482 611 €



Provisions	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Dépréciations titres et prêts	455 000 €	50 000 €	10 000 €	495 000 €
Dépréciations titres participation	0 €	27 691 €	0 €	27 691 €
Total	455 000 €	77 691 €	10 000 €	522 691 €

Total amortissements et provisions	1 981 535 €	203 703 €	179 936 €	2 005 302 €
---	--------------------	------------------	------------------	--------------------

3) Subventions d'Investissement

Subventions d'Investissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Logiciel gestion offre SETAC	275 155 €	0 €	0 €	275 155 €
Bureau 3ème étage	435 970 €	0 €	0 €	435 970 €
Total	711 124 €	0 €	0 €	711 124 €

Réintégration quote-part subventions d'investissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Logiciel gestion offre SETAC	208 104 €	67 052 €	0 €	275 156 €
Bureau 3ème étage	114 412 €	20 155 €	0 €	134 566 €
Total	322 516 €	87 206 €	0 €	409 722 €

4) Provisions pour risques et charges

Néant.

5) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Stocks	9 697 €	9 697 €	
Acomptes versés	0 €	0 €	
Créances clients	162 327 €	162 327 €	
Autres créances	590 268 €	590 268 €	
VMP	1 500 000 €	1 500 000 €	
Disponibilités	1 883 401 €	1 883 401 €	
Charges constatées d'avance	288 905 €	288 905 €	
Total	4 434 599 €	4 434 599 €	0 €



Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Dettes auprès des Etab. de crédit	0 €	0 €	
Groupe	0 €	0 €	
Dettes fournisseurs	229 376 €	229 376 €	
Dettes sociales et fiscales	216 236 €	216 236 €	
Autres dettes	1 135 479 €	1 135 479 €	
Produits constatés d'avance	483 289 €	483 289 €	
Total	2 064 380 €	2 064 380 €	0 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0 €	
Emprunts remboursées en cours d'exercice		0 €	

6) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs - Factures non parvenues	18 003 €
Personnel - Congés-RC-RTT à payer	45 053 €
Personnel - Charges sur congés-RC-RTT à payer	18 021 €
Personnel - Autres charges à payer	9 450 €
Organismes sociaux - Charges à payer	3 780 €
Charges à payer diverses	3 050 €
Total	97 357 €

7) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Organismes sociaux - Produit à recevoir	18 000 €
Total	18 000 €

8) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Les produits constatés d'avance (483 289 €) comprennent notamment la quote-part au 31/12/2020 du montant des licences de la saison 2020/2021, la FS ASPTT clôturant ses comptes au 31 décembre, soit en cours de saison.

Les charges constatés d'avance (288 905 €) comprennent notamment la quote-part au 31/12/2020 du montant (77 242 €) des assurances sur licences de la saison 2020/2021 et la quote-part au 31/12/2020 du montant (80 721 €) des versements aux comités régionaux de la saison 2020/2021 pour les raisons évoquées ci-dessus.

IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	-7 684 €
Résultat financier	-56 525 €
Résultat exceptionnel	71 624 €
Résultat net après impôt	7 415 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	1 869 993 €
Licences	1 327 053 €
Report Fonds dédiés	517 500 €
Prestations de services	207 155 €
Partenariat	49 769 €
Adhésions	39 950 €
Autres produits et participations	34 545 €
Mécénat	25 000 €
Ventes marchandises	10 344 €
Reprises et Transferts de charges	5 770 €
Total	4 087 079 €

3) Détail des subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Montant brut
La Poste	1 580 540 €
Ministère Jeunesse et Sports	120 000 €
Aides à l'emploi	125 453 €
ANS	44 000 €
Total	1 869 993 €

4) Détail du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement la quote-part de subvention d'investissement reprise en compte de résultat (87 206 €).

Produits exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels	87 206
Charges exceptionnelles	
Total	87 206

21) Récapitulatif des opérations exceptionnelles

Produits exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels	87 206
Charges exceptionnelles	
Total	87 206

22) Récapitulatif des opérations exceptionnelles

Produits exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels	87 206
Charges exceptionnelles	
Total	87 206



V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire de la COVID-19 a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La Fédération n'a pas eu recours à l'activité partielle pendant cette période de confinement et de fermetures des enceintes sportives, mettant en place du télétravail.

La Fédération a bénéficié au cours de l'exercice 2020 des aides publiques spécifiques suivantes :

- Exonération de charges sociales : 47 785 €
- Aide au paiement des charges sociales : 43 572 €

2) Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen pour l'année 2020 s'élève à 24 personnes ETP, (16 hommes, 8 femmes)

3) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération brute totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 3 792 € au titre de l'année 2020.

4) Engagements financiers

La Fédération est caution solidaire de :

- L'ASPTT PAU pour un emprunt de 430 000 € contracté au Crédit Agricole sur une durée de 30 ans. Le total du capital restant dû au 31/12/20 est de 277 221 €.



- L'ASPTT MARSEILLE pour un emprunt de 700 000 € contracté à la Caisse d'Épargne sur une durée de 15 ans. Le total du capital restant dû au 31/12/20 est de 20 784 €.
- L'ASPTT CLERMONT-FERRAND (pour une SASU) pour un emprunt de 180 000 € contracté à la Caisse d'Épargne sur une durée de 10 ans. Le total du capital restant dû au 31/12/20 est de 113 433 €. Nous sommes caution à hauteur de 90 000€.

Le montant total des en-cours cautionnés au 31/12/20 est de 388 005 €.

5) Contributions en nature

Selon la convention d'objectifs 2020 signée avec LA POSTE le 08/06/2020, les moyens en nature alloués, pour un montant total de 1 841 451 €, sont les suivants :

- ✦ 1 717 608 € au titre des moyens en personnel mis à disposition,
- ✦ 123 843 € au titre des moyens en locaux.

Selon une convention signée avec les Ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, les moyens alloués, au titre des moyens en personnel mis à disposition, s'élèvent à 80 000 €

La Fédération ayant mis en place les procédures nécessaires à une fidèle valorisation du travail des bénévoles, celui-ci est dorénavant comptabilisé en pied de compte de résultat.

La valorisation retenue pour l'ensemble des membres du bureau est de 35€/h soit l'équivalent de 3.5 SMIC. Taux auquel sont ajoutées les charges sociales pour déterminer un taux de valorisation de 50€/h.